

N° Convocation : EF_IAR2_210

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-**

Etablissement : Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier

Filière : Infirmier Anesthésie de Réanimation

Semestre : S4

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **4** de La Faculté Abulcasis **Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier** qui auront lieu du **10 au 25 juin 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : Salle 23
- Emplacement : 10

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves munis(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : LEGRIECH Ahmed Nizar
- N° d'inscription : INS-FASIMH00021018/2024
- CIN/Passeport : AE237040

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module | Date Examen | Heure début |
|-------|--|-------------|-------------|
| 1 | Réanimation Et Soins Intensifs | 11/06/2025 | 12H00 |
| 2 | Matériel Et Appareillage D'anesthésie Iar | 13/06/2025 | 12H00 |
| 3 | Dispositifs Médicaux | 16/06/2025 | 12H00 |
| 4 | Langues IV | 18/06/2025 | 12H00 |
| 5 | Developpement Personnel | 20/06/2025 | 12H00 |
| 6 | STAGE IV : Stage DE Déchoquage, Urgences Et Secourisme | 23/06/2025 | 12H00 |
| 7 | Stage Clinique V : Stage Mère et Enfant I | 25/06/2025 | 12H00 |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'exams est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'exams.

Service Evaluations et Examens